

Modification de la politique en matière de service à la clientèle

Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) vient de modifier la politique en matière de service à la clientèle concernant les modalités de paiement d'un rachat de service. Un participant qui part à la retraite bénéficie désormais d'un délai additionnel de 30 jours suivant la date de sa retraite pour acquitter le coût d'un rachat, pourvu que les modalités de paiement aient été convenues avec le Secrétariat **avant sa date de cessation d'emploi**.

Vous pouvez consulter la politique en matière de service à la clientèle sur notre site Internet au www.rruq.ca dans la section « Secrétariat ».

Nous vous remercions de votre attention et vous rappelons que pour toutes questions sur votre Régime, vous pouvez communiquer avec nous au 418.654.6850 ou au 1.888.236.3677.

Le Secrétariat du Régime de retraite de l'Université du Québec

Le 23 mars 2009

Profil

Le RRUQ est un régime à prestations déterminées. Il s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec. Au 31 décembre 2008, il était composé de 2 455 retraités, 1 102 ex-participants et 8 029 participants actifs pour un total de 11 586 membres. L'actif s'élevait à 1,9 milliards de dollars.

Notre promesse,
Mieux garantir votre avenir